

Poursuite de la mise en place du service sanitaire

Année 2022-2023

Objectif et principes du service sanitaire :

Objectif de la stratégie nationale de santé, le service sanitaire vise à permettre à tous les étudiants en santé de Normandie d'acquérir les connaissances liées aux enjeux de promotion et prévention de la santé (PPS) et d'assurer des actions de PPS auprès de publics divers (écoles, universités, établissements médico-sociaux,...)

Chaque étudiant en santé, en groupe interprofessionnel (infirmiers, médecins, pharmaciens, masseur-kinésithérapeutes, maïeuticiens, psychomotriciens, ergothérapeutes, pédicure-podologues et les manipulateurs d'électroradiologie), aura à réaliser une action de PPS encadré par des professionnels au cours d'un accueil d'une durée de 2 semaines (au choix des organismes de formation) :

Du 6 mars au 17 mars 2023

Du 20 mars au 31 mars 2023

Les étudiants en santé doivent réaliser une action concrète de promotion de la santé (prévention primaire), auprès de plusieurs personnes dans le respect de ces différentes étapes de l'action : phase diagnostic, appréciation des représentations, intervention adaptée au public, évaluation. Ne sont pas considérées comme des actions du SSES : les actions événementielles et les réalisations à l'attention d'une personne.

A l'issue de la réalisation de l'action de prévention, l'étudiant(e) en santé aura acquis les compétences qui feront l'objet d'une évaluation par l'équipe.

Les thématiques d'actions de prévention sont à renseigner dans la fiche et relèvent des priorités nationales et régionales.

Répartition des organismes de formation par période

Périodes d'accueil du service sanitaire : 2 semaines de réalisation de l'action 2022-2023							
Du 6 mars au 17 mars 2023				Du 20 mars au 31 mars 2023			
	Nom /localisation	Capacité d'accueil de l'OF	Nbre étudiants Prévisionnel 2023		Nom /localisation	Capacité d'accueil de l'OF	Nbre étudiants Prévisionnel 2023
IFSI 2e année	Saint Lô	65	65	IFSI 2e année	L'Aigle	55	60
	Caen	165	160		Falaise	56	57
	Lisieux	270	77		Granville	72	75
	Flers	55	52		Cherbourg	77	70
	Vire	48	48		Alençon	87	87
Masseurs-kinésithérapeutes	IFMK Alençon		86	Masseurs-kinésithérapeutes			
Ergothérapie	IFE - IFRES Alençon		46	Ergothérapie			
Psychomotricien	IFP Alençon		40	Psychomotricien			
Pédicure-podologue				Pédicure-podologue	IFPP Alençon	20	20
MEM	Caen	25	23	MEM			
Pharma 5e année	Caen	71	71	Pharma 5e année	Caen	24	24
Médecine 3e année	UFR Santé Caen	260	130	Médecine 3e année	UFR Santé Caen	260	130
Maïeutique 3e année	UFR Santé Caen	28	14	Maïeutique 3e année	UFR Santé Caen	28	14
	Total		812		Total		537
	subdivision Caen	Tous	812		subdivision Caen	tous	537
		<i>IFSI</i>	402			<i>IFSI</i>	349

Critères de recevabilité

1- La qualité de l'accueil et de l'encadrement de l'étudiant(e) en santé

La structure d'accueil désigne un référent de proximité, un titulaire et si possible un suppléant, qui sont chargés d'assurer l'encadrement du groupe interprofessionnel d'étudiant(e)s en santé et d'optimiser les conditions de réalisation de l'action en PPS. Le référent de proximité doit disposer de suffisamment de temps dédié au SSES pour encadrer les étudiants.

2- La qualité de l'action

L'action doit s'inscrire dans une démarche globale de promotion de la santé

- L'action du SSES doit s'inscrire en complémentarité d'actions de prévention (et non en substitution) et réalisée dans le cadre d'un programme.
- Le programme est structuré et est inscrit dans la durée.

3- Le nombre d'étudiants accueillis

Au minimum 4 étudiants afin de garantir l'inter-professionnalité

Critères de non recevabilité

1- les actions de communications ponctuelles et de préparation d'événement

2- les interventions individuelles réalisées en face-à-face

3- la réalisation d'actions autres que des actions de prévention primaire (exemples : toilettes, examens cliniques, actes techniques de dépistage,...)

4- les étudiants remplaçant du personnel de la structure d'accueil.

Rôles et missions du référent de proximité (titulaire et suppléant)

Le référent de proximité n'est pas nécessairement un professionnel de santé.

Le référent de proximité organise le planning du groupe d'étudiants, planifie leurs interventions et informe les responsables des lieux d'intervention.

- Accueil dans la structure d'accueil :

Afin de permettre l'intégration des étudiants au sein d'une équipe professionnelle, il est d'usage qu'à l'arrivée des étudiants, le responsable de la structure ou le référent de proximité, présente la structure, ses missions et activités, les membres de l'équipe et les moyens logistiques mis à disposition des étudiants.

Le référent de proximité présente le programme dans lequel s'inscrit l'action du SSES (contexte, partenaires, public visé par l'action, diagnostic, objectifs, autres actions, outils,...).

- Accompagnement des étudiants dans leur apprentissage

Le référent de proximité doit faire preuve de disponibilité et organiser régulièrement des temps d'échanges avec les étudiants afin de favoriser leur implication et leur travail en inter-professionnalité et interdisciplinarité.

Des bilans d'étape réguliers doivent permettre d'apprécier l'état d'avancement du projet.

Avant que les étudiants n'interviennent auprès du public, le référent de proximité s'assure qu'ils sont suffisamment préparés, qu'ils aient les informations et la connaissance du public nécessaires, qu'ils ont travaillé eux-mêmes leur représentation, qu'ils aient les outils adaptés aux spécificités du public, qu'ils aient les compétences relationnelles suffisantes pour s'adresser au public.

Le référent de proximité et /ou tout professionnel impliqué dans le projet est présent lors des interventions auprès du public pour garantir la qualité des interventions auprès du public et la sécurité des étudiants.

L'accompagnement doit ainsi permettre aux étudiants de s'approprier le travail en interdisciplinarité, de mobiliser leurs savoirs et de développer les compétences en PPS notamment être initié à la démarche projet.

- Evaluation des compétences acquises par l'étudiant

Au terme de ces 2 semaines d'accueil, le référent de proximité évalue les compétences acquises en PPS mises en œuvre au cours de ces 2 semaines.

Formation et accompagnement des référents de proximité

Une formation d'une journée dispensée par Promotion Santé Normandie (PSN, ex IREPS) est proposée **aux référents de proximité retenus par les organismes de formation** aux dates suivantes selon les départements :

Caen : Date à définir

Argentan : Date à définir

Saint Lô : Date à définir

Les coordinateurs territoriaux de promotion de la santé¹ proposeront de soutenir méthodologiquement les référents de proximité des lieux d'accueil et de les aider à accompagner les étudiants dans la mise en œuvre des actions de prévention de janvier à mars 2023.

¹ Référents territoriaux de promotion de la santé (RTPS), coordinateurs d'Ateliers santé ville (ASV), de Contrats locaux de santé (CLS), conseillers méthodologiques territoriaux de Promotion Santé Normandie (CMT de PSN), chef de projet de Pôle de prévention compétent en addictologie (PPCA)

Conventions de stage

L'organisme de formation et le responsable de la structure ainsi que l'étudiant s'engagent à signer la convention (modèle type dans le guide). Ces conventions sont éditées en 3 exemplaires et vous seront envoyées entre janvier et février, minimum quinze jours avant le début du stage.

Transports des étudiants

Dès lors que les étudiants arrivent sur le lieu de la structure d'accueil, ils ne sont pas autorisés à utiliser leur véhicule personnel.

Droits et devoirs des étudiants

- Deux semaines de présence effective sur les lieux d'accueil
- Possibilité d'absence excusée (informer le référent de proximité et le référent pédagogique)
- Respect, confidentialité, s'engager à respecter le règlement intérieur de la structure

Document support

Le guide interactif du SSES rédigé par Promotion Santé Normandie (ex IREPS) : en pièce jointe

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Pauline BARRE, référente du Service Sanitaire pour la subdivision caennaise.

A l'adresse suivante : pauline.barre@unicaen.fr